

-MD.

Notiz für Herrn Dr. Bindschedler.

MA-
Bei seinem letzten Besuch beklagte sich Herr Minister Ristic, dass die Delegierten der jugoslawischen wirtschaftlichen Organisationen, sobald sie in die Schweiz eingereist sind, immer wieder auf die Polizei zitiert und dort verhört werden. Die Fragen, die man ihnen vorlegt, seien zum mindesten eigenartig. In der Regel wird gefragt, was der Mann in der Schweiz wolle, mit welchen Firmen er den Kontakt aufnehmen wolle und um welche Geschäfte es sich handle, ferner wie die führenden Kommunisten in Jugoslawien heissen, ob sie Anhänger von Tito oder von Moskau seien, und endlich ob sie genügend Geld hätten und zwar in Dollar oder in Schweizerfranken.

Es wäre ganz interessant, einmal diesen Sachen nachzugehen. Ich stelle immer wieder fest, dass unsere Polizei die Tendenz hat, ihre Aufgabe breiter zu fassen als in der Verfassung vorgesehen. Ganz lustig in diesem Zusammenhang ist der Fall der bulgarischen Studentin, der auf Seite 5 des Bulletins des täglichen Pressedienstes vom 9. Dezember zitiert wird.

10.12.1948.

Z.



Liberté d'opinion et défense de l'indépendance nationaleGazette de Lausanne (L), No 291, 8.12.48.

Pierre Béguin se fait l'écho d'une affaire qui a passablement passionné l'opinion publique vaudoise et qui concerne une étudiante bulgare immatriculée à l'Université de Lausanne. Cette jeune Bulgare a été interrogée par la police cantonale sur sa participation à des réunions privées au cours desquelles des étudiants suisses et étrangers discutent des problèmes politiques, économiques, sociaux et artistiques les plus divers.

L'auteur fait observer que la cause des interrogatoires incriminés était parfaitement légitime. L'étudiante bulgare en question ne remplissait plus les conditions auxquelles elle avait été admise à séjourner dans notre pays. Il était donc tout naturel de lui demander des renseignements à ce sujet. Mais ce que le rédacteur en chef de la "Gazette de Lausanne" ne comprend pas, c'est que l'on ait pris prétexte de cet interrogatoire pour obtenir des renseignements circonstanciés sur les étudiants qui participent à ces réunions, sur ce qu'il s'y dit et s'y discute et sur les tendances qui s'y manifestent. Il estime que les discussions doivent être absolument libres, non seulement dans les séminaires et sous la direction des professeurs, mais aussi dans ces rencontres privées où les étudiants échangent leurs idées et confrontent leurs convictions. Notre pays n'a aucun intérêt à élever sa future élite en vase clos.

"Nous ne nions pas le moins du monde le devoir pour l'Etat de lutter contre les agissements d'agents étrangers, sous quelque déguisement qu'ils se présentent. Il est des dangers avec lesquels il n'est pas permis de plaisanter, nous sommes les premiers à le reconnaître et à l'affirmer. Il n'est cependant pas moins nécessaire d'accorder à la liberté tout le respect qui lui est dû et de la faire bénéficier, en cas de doute, d'un préjugé favorable."

(766/9)

* * *

Journal du Jura (N), Bienne, No 288, 8.12.48.

Faisant allusion à "l'affaire" de l'étudiante bulgare, Jean Hugli estime que le principe de nos libertés se trouve singulièrement menacé. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais que ces derniers temps, des incidents de ce genre se multiplient au sein de notre "prétendue plus vieille démocratie du monde". Une fois, c'est un étudiant portugais que l'on inquiète parce qu'il a pris la parole dans une réunion de la société Suisse-URSS, une autre fois, c'est l'interdiction de la conférence de Simone Téry sur la Grèce, "sous prétexte que cette dame est de gauche" ou celle de Sacha Guitry "parce qu'il est de droite".

L'auteur est d'avis qu'on va trop loin. Forts d'un arrêté fédéral qui retire à tout étranger le droit de parler en Suisse s'il n'a pas reçu l'autorisation préalable, les gouvernements cantonaux s'arrogent le droit de couper la parole à tel ou tel conférencier de façon par trop autoritaire.

"Que l'on soit conséquent et qu'on ne prolonge pas en temps de paix cette censure que nous avons acceptée sans murmurer en temps de guerre, mais dont nous n'admettons plus les raisons. Une propagande dangereuse ne se fait pas au grand jour et les émissaires de confiance de tel ou tel Etat ou gouvernement étranger qui en veut à notre neutralité, ont des méthodes infiniment plus habiles pour s'insinuer et faire leur petit travail de désagrégation. On vit en état de liberté limitée, c'est entendu, mais nous ne sommes pas, que je sache, en démocratie populaire ou en état totalitaire. Avec de telles mesures, qui paraîtront ridicules avec le recul du temps, nous emboîtons le pas des pays chez qui la vérité est à sens unique. Regardons plutôt vers l'Angleterre: dans ce pays de l'Habeas Corpus, la liberté d'opinion est si profondément admise par chacun que l'on a pu se permettre pendant toute la guerre de critiquer ouvertement le gouvernement. Les Anglais sont sûrs d'eux et ne craignent pas la contamination idéologique. Montrons donc qu'il en est de même chez nous."

(766/10)